

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUIN 2018

Le Conseil municipal de DOMAZAN s'est réuni le vendredi 1^{er} juin 2018 à 20h30, en séance publique, sous la présidence de Louis DONNET, Maire.

Présents : Mme CAPELLI Aurélie, M CROUZET André, M DONNET Louis, M MANGIN Jean-Baptiste, M SCHMITT Yann, Mme GAFFET Muriel, M PUYBAREAU Igor, Mme COLLOMB Valérie, M SENOT Laurent, Mme FLAVIGNY Ghislaine

Absents : Mme DELAY Marie-Anne, M FAYAD Ghassan, M MEGER Jean-Luc, M REYNAUD Guillaume, Mme GONOD Pascale

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M MANGIN Jean-Baptiste a été nommé secrétaire.

Le Conseil a approuvé le compte-rendu de la précédente réunion tenue le 6 avril 2018. Et a pris connaissance des documents d'urbanisme à cette date.

URBANISME

Pas de préemption sur la DIA 450

FINANCES (délib 2018-527 à 2018_529)

Sur avis de Monsieur le Maire qui explique les erreurs d'écritures qui se sont glissées lors des budgets, le Conseil vote à l'unanimité les modifications en conséquence.

ECOLE

De ce fait, n'ayant plus d'école le mercredi, le système de navette pour le centre de loisirs d'Aramon n'est pas prolongé. Le centre de Loisirs Pierre Ramel accueillera les enfants de la commune de 7h30 à 18h le mercredi. La convention liant la commune et le centre aéré d'Aramon sera mise à jour. Un mailing aux parents sera envoyé pour les informer.

Perrine CLAUSEL finissant son contrat d'apprentie en octobre, et suite à l'avis favorable du Conseil, une nouvelle apprentie viendra en renfort à l'école à partir de fin août pour 2 ans.

La kermesse 2018 est prévue le vendredi 22 juin à 19h30 pour éviter les périodes de forte chaleur

FETE VOTIVE

A l'approche de la fête votive, les bénévoles sont les bienvenus afin de permettre une bonne organisation.

MOTOCLUB

En partenariat avec le Moto Club de Domazan, la société Sherco viendra présenter sa nouvelle collection 2019 du 18 au 23 juin.

TERRITOIRE ET TRAVAUX

Monsieur le Maire fait par au Conseil de sa rencontre avec Philippe MEGER au sujet de sa parcelle qu'il souhaite ouvrir à la construction.

Le Conseil propose de prévoir l'appui de l'Agence territoriale afin de savoir si un PUP pourrait être une solution pour convention la répartition des charges entre la commune et le propriétaire foncier en fonction des besoins de chacun. En effet le conseil a validé l'intérêt de l'ouverture d'une liaison entre le chemin de bohémienne et la RD 108.

SMICTOM

Monsieur le Maire fait part au Conseil des nouveaux horaires de passage du SMICTOM actés et distribués dans les boîtes aux lettres des habitants.

QUESTIONS DIVERSES

RD 235

Les travaux sont en cours de finition.

HANGAR Services techniques

Le revêtement extérieur a pris du retard à cause des intempéries mais sans problème majeur.

Demande vis-à-vis de la rénovation d'un portail

Le Conseil refuse à l'unanimité la prise en charge de la rénovation du portail avenue du musée à proximité des travaux chemin de la Grand Font, jugeant qu'il n'y a pas de lien entre les travaux et le portail.

Syndicat des Vignerons local

Le Conseil décide à l'unanimité, suite à leur demande et au regard du climat ayant porté une incidence majeure sur les récoltes, d'exonérer pour cette année le prix convenu par convention pour l'utilisation des bornes à eau.

Ambroisie

Yann SHCMITT fait part au Conseil du compte-rendu de la formation Ambroisie dont il est le référent.

Marché nocturne

Valérie CASTAN-COLLOMB fait part au Conseil de l'organisation du marché nocturne du 27 août prévu par la CCPG : 19h-minuit avec 40 emplacements + exposants restaurateurs.

Le prix est de 20€ par exposants dont 15€ reversé à la commune.

Régie Location de salles (délib 2018-530)

Pour des raisons de facilitations administratives, le Conseil approuve à l'unanimité le fait que la régie de recettes dénommée « REGIE LOCATIONS DES SALLES » devient REGIE « LOCATIONS DE SALLES ET DROITS DE PLACE SUR LE DOMAINE PUBLIC » pour l'encaissement des produits des locations des salles communales et le droit de places d'occupation du domaine public

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire clos le présent Conseil Municipal.

Sauf précision expresse toutes les décisions du Conseil suscitées sont prises à l'unanimité.